

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 27 avril 2009 modifiant l'arrêté du 7 avril 2009 fixant au titre de l'année 2009 le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes

NOR : *DEVL0909625A*

Par arrêté du ministre d'Etat, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, en date du 27 avril 2009, l'arrêté du 7 avril 2009 fixant au titre de l'année 2009 le nombre de places offertes aux concours pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes est modifié comme suit :

Le nombre total de places offertes au titre de l'année 2009 aux concours pour le recrutement d'élèves stagiaires administrateurs des affaires maritimes est fixé à 9, réparties ainsi qu'il suit :

Concours sur épreuves (art. 5-1 [*a, b*] du décret n° 2008-935 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes) : 4 places ;

Concours sur titres (art. 5-2 [*a, b*] du décret n° 2008-935 du 12 septembre 2008 portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes) : 5 places.